Envoyé en préfecture le 27/06/2026
Reçu en préfecture le 27/06/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260624-DC_2026_06_09-DE

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

-

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 24 JUIN 2026

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	24

L'an deux mil vingt-six, le 24 juin le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 juin 2026 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme RENIER, Maire ;
M. GRESSET - Mme BUREAU – M. DUVAL – Mme SANCHEZ – M. CARLIER – M. RAFFESTIN – Mme GUIMARD Adjoints au Maire ;
M. CHESNÉ - Mme GELOTTE - Mme RIBALLET – Mme GUERIN PELLETIER – M. GAUTROT - Mme DENGLOS - M. BOUILLO – M. JACQUINOT – Mme BELLACHES - Mme LAGRANGE – M. BOURGEOIS – M. HAUTEMONT – M. FROMION – M. CHAUSSERON – Mme THOR – M. BLONDEAU, Conseillers municipaux

Représentés	**Mme LEDIEU**	**(procuration à Eric CARLIER)**
	M. ADAM	**(procuration à Olivier JACQUINOT)**
	Mme GROUSSEAU	**(procuration à Elvire SANCHEZ)**
	Mme POTEAU	**(procuration à Laurence RENIER)**
Excusés	**Mme FIGUEIREDO**	

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance, **Mme RIBALLET** ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2026/06/09 – Travaux de voirie et de végétalisation de la rue des Stuarts - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cher au titre des Amendes de police pour l'opération globale composée en tranches ferme et en tranches optionnelles 1 et 2

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la rue des Stuarts, est une route départementale très fréquentée située en centre-ville, longeant pour partie les Grands Jardins. Elle évolue dans un quartier d'habitations où les constructions se sont déployées de part et d'autre de la route départementale sur laquelle se raccordent des voies secondaires. Empruntée par la RD 21 conduisant à Concressault ou Blancafort (RD30), la rue des Stuarts constitue une voie d'entrée d'Aubigny-sur-Nère et une rue structurante de tout un quartier avec la desserte de plusieurs rues et impasses,

Considérant que la commune souhaite engager le réaménagement de la rue en raison de la dégradation des revêtements (dont le tapis de roulement de la route départementale), de problèmes d'inondations subis par plusieurs riverains et de la volonté de recomposer l'espace public pour un meilleur partage entre tous les usagers,

Considérant que la conservation de places de stationnement est souhaitée, associée à une végétalisation des lieux pour les bienfaits qu'elle prodigue (embellissement, ombrage, désimperméabilisation des sols),

Considérant que par ailleurs, par son statut de route départementale et de porte d'entrée dans la ville, la rue des Stuarts accueille un trafic de transit et connaît fréquemment des excès de vitesse d'automobilistes. Le projet devra alors intégrer des dispositifs de ralentissement,

Considérant que les terrains situés de part et d'autre de la rue des Stuarts sont presque tous bâtis, mais ce changement d'usage des terres engendre des problématiques d'inondations lors de fortes pluies en raison d'une très faible pente naturelle du terrain et de la quasi-absence d'ouvrages de régulation sur le quartier (seul le Clos de l'Orme Buisson dispose d'un bassin de rétention),

Considérant que les différentes études réalisées conduisent à proposer la création d'un ouvrage de régulation dans l'une des contres allées des Grands Jardins,

Envoyé en préfecture le 27/06/2026
Reçu en préfecture le 27/06/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260624-DC_2026_06_09-DE

Considérant que le projet consiste donc au réaménagement, à la requalification et à la végétalisation de la rue des Stuarts en plusieurs tranches (une tranche ferme et 2 tranches optionnelles), entre l'avenue de la Grange des Dîmes et la ruelle St Marc incluant la gestion des eaux pluviales en provenance de l'allée du Printemps sur la contre allée des Grands Jardins,

Considérant que ce projet permettra de répondre aux enjeux d'aménagement suivants :

- Sécuriser et pacifier la route départementale
- Mettre en valeur cette porte d'entrée de la commune d'Aubigny en s'appuyant sur les Grands Jardins, le bâti ancien et rompre avec l'esprit d'une « rue de lotissement »,
- Unifier le quartier par un aménagement des espaces publics simple mais corrigeant l'hétérogénéité des constructions et clôtures,
- Limiter l'imperméabilisation des sols pour réduire le volume d'eaux pluvial à collecter et évacuer au regard des faibles pentes,
- Garantir un cheminement piéton sécuritaire sans obstacles,
- Identifier les entrées des rues secondaires dans la multitude des accès privés,
- Maintenir du stationnement ponctuel, contribuant au ralentissement des automobilistes,
- Composer avec les nombreux réseaux souterrains.

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 9ème commission en date du 17 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'opération de travaux de voirie et de végétalisation de la rue des Stuarts ;

ARTICLE 2 : APPROUVE la réalisation de l'opération en tranches avec une tranche ferme et deux tranches optionnelles 1 et 2 ;

ARTICLE 3 : APPROUVE le plan de financement de l'opération globale tel que :

	Montant en € HT	Financeurs	Montant en € HT	Opération
Maitrise d'œuvre	87 808,04 €	DETR Thématique 71	557 927,48 €	33,00 %
Relevés topographique	4 290,00 €	DEPARTEMENT DU CHER (Amendes de Police)	25 000,00 €	2,00 %
Inspections caméras ITV	6 320,01 €	Autofinancement	1 114 513,12 €	65,00 %
CT/SPS (estimation)	15 000,00 €			
Travaux Tranche Ferme	1 229 334,09 €			
Travaux Tranche Optionnelle 1	271 328,46 €			
Travaux Tranche Optionnelle 2	83 360,00 €			
TOTAL	1 697 440,60 €		1 697 440,60 €	100,00 %

Envoyé en préfecture le 27/06/2026
Reçu en préfecture le 27/06/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260624-DC_2026_06_09-DE

ARTICLE 4 : AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération,

ARTICLE 5 : AUTORISE Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Cher au titre des amendes de police ;

ARTICLE 6 : INSCRIT les dépenses en section investissement du budget ;

ARTICLE 7 : INSCRIT les dépenses et recettes aux budgets 2026, 2027 et 2028.

Diffusion sur le site internet de la Commune le :

Transmis au contrôle de légalité le : 27.06.2026

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme :

Le Maire,
Laurence RENIER

La Secrétaire de séance
Véronique RIBALLET

MAIRIE D'AUBIGNY-SUR-NERE (CHER)